

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-308

### PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 17 octobre 2011, un certificat de conformité a été délivré par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard du Règlement numéro 1886-308 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier les normes d'implantation dans la zone Communautaire P01-16* », adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 3 octobre 2011.

En conséquence, le règlement numéro 1886-308 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et il est entré en vigueur le 17 octobre 2011.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2011.

**Guyline Champoux, avocate**  
**Secrétaire d'arrondissement**